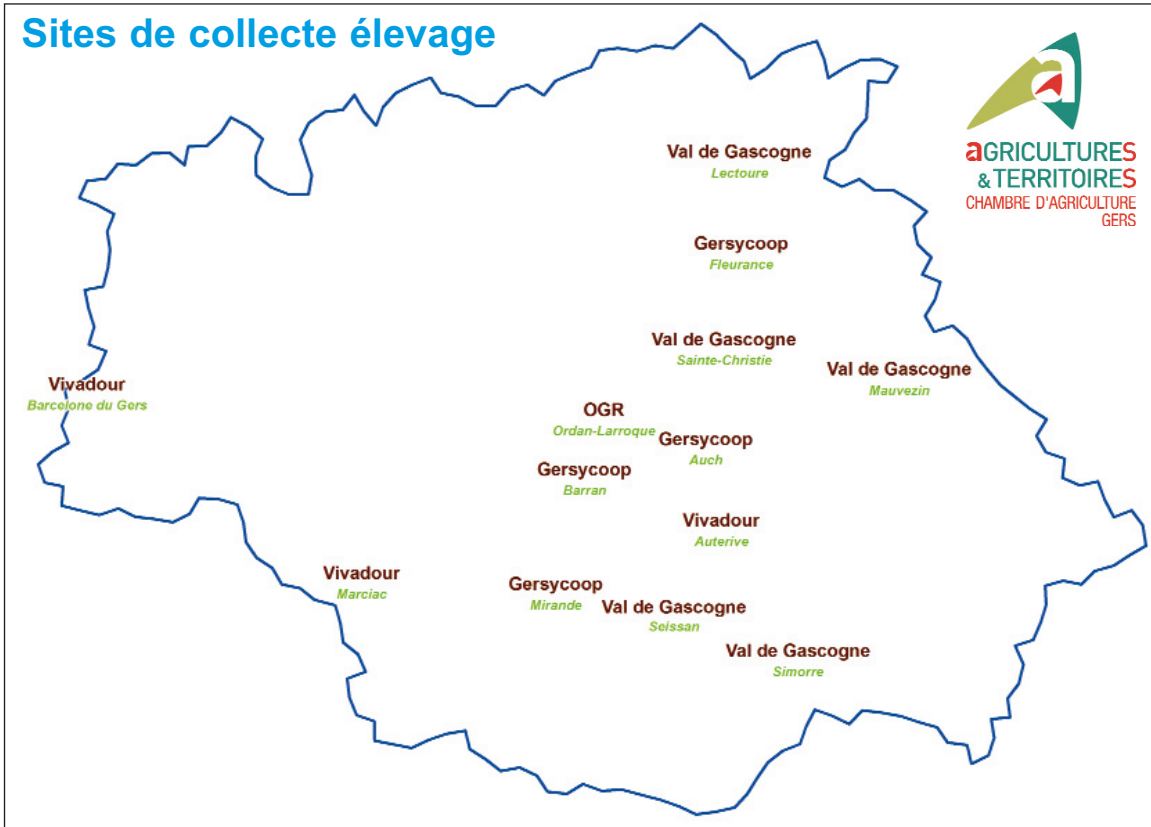


# Collecte de Films Agricoles Usagés du 19 au 23 mai



## Sites de collecte élevage



Vous êtes convié à **ramener gratuitement vos plastiques utilisés en élevage** auprès de **votre fournisseur**.

Les films d'enrubannage et les bâches d'ensilage sont collectés séparément car leur mode de recyclage n'est pas identique. Vous devez donc trier vos plastiques avant la collecte sous peine de refus. (cf n° 1242 du 14 mars).

Lors de la collecte, vous pour-

rez ramener vos ficelles et filets. Le financement est assuré par les firmes produisant les plastiques et adhérentes à la filière Adivalor.

Lors de la collecte, **une attestation de remise des FAU vous sera délivrée**. Cette attestation est indispensable pour justifier la prise en charge de vos déchets dans une filière de retraitement reconnue.

### RECONNAÎTRE LES FILMS CONTRIBUTEURS À LA FILIÈRE



Afin de permettre la collecte, les fabricants de films agricoles se sont réunis au sein d'un comité pour mettre en place une écotaxe. Pour savoir quels sont les fabricants contributeurs, un logo APE est apposé sur le film, l'emballage, l'étiquette ou la documentation commerciale. En achetant ces films vous assurerez la continuité de la collecte.

Pour tout renseignement : **Chambre d'Agriculture du Gers - Services Techniques - Tél. 05.62.61.77.13 - ou [ca32@gers.chambagri.fr](mailto:ca32@gers.chambagri.fr)**